

TRACE : UN PARCOURS ACCOMPAGNÉ VERS L'AUTONOMIE

Les trajectoires professionnelles des jeunes bénéficiaires du programme TRACE sont semblables à celles de l'ensemble des jeunes en début de vie active : difficultés à obtenir un premier emploi, précarité (contrats temporaires et à temps partiel, emplois aidés), répercussion de ces difficultés sur l'insertion sociale. Mais, à terme, ce dispositif d'accompagnement destiné aux jeunes en grande difficulté facilite l'accès à des emplois plus nombreux et plus stables. Ainsi, une majorité des jeunes se déclare satisfaite de sa situation à l'issue du dispositif et juge utile, voire indispensable le rôle d'accompagnement de leur conseiller.

Avant de participer au programme TRACE (encadré 1), seul un jeune sur deux pouvait se prévaloir d'une expérience professionnelle, en raison notamment d'une relative proximité entre la sortie du système scolaire et l'entrée dans le programme. Les femmes étaient plus nombreuses à n'avoir jamais occupé d'emploi (52 % contre 44 % des hommes), mais pour celles qui en avaient une, l'expérience professionnelle était plus récente : 27 % d'entre elles avaient quitté leur dernier emploi moins d'un an avant l'entrée en TRACE (21 % des hommes).

Elle était aussi plus fréquente pour les jeunes dont le parcours scolaire a été qualifiant, notamment en cas de qualification validée par un diplôme. C'était le cas de 51 % des jeunes diplômés (CAP ou BEP, plus rarement bac), de 46 % des jeunes qualifiés, et de 39 % des non qualifiés (1).

Trois quarts des jeunes se déclaraient à la recherche d'un emploi la semaine précédant leur entrée en TRACE (neuf sur dix étaient inscrits à l'ANPE) et 5 % étaient inactifs. Lorsqu'ils occupaient un emploi, il s'agissait dans la quasi-totalité des cas d'emplois temporaires (contrat à durée déterminée ou mission d'intérim).

Depuis leur entrée en TRACE, huit jeunes sur dix ont occupé au moins un emploi

Durant les deux années et demie qui séparent l'entrée en TRACE de l'enquête (encadré 3), huit jeunes sur dix ont accédé au moins à un emploi et un sur deux à une formation professionnelle. Les contrats courts, aidés ou non, sont majoritaires parmi les emplois occupés (tableau 1). Les trajectoires professionnelles postérieures à l'entrée en TRACE restent dans la continuité des parcours antérieurs. Ainsi, avoir déjà eu une expérience professionnelle augmente la probabilité d'accéder à un emploi. En outre, ceux qui n'en ont eu qu'une seule occupent plus fréquemment (45 %) un seul emploi dans les deux ans et demi qui suivent leur entrée en TRACE, alors que ceux qui en ont eu plusieurs sont les plus nombreux à exercer plusieurs activités salariées (57 %) une fois entrés dans le programme.

L'expérience professionnelle antérieure influence également la nature des emplois occupés. Les jeunes sans expérience bénéficient davantage de contrats aidés (Contrat Emploi-Solidarité et, dans une moindre mesure, contrat d'apprentissage et contrat de qualification), alors que ceux

(1) - Sont repris ici les critères établis par C. Minni et P. Poulet-Coulibando (2003) : les « diplômés » représentent les jeunes sortis des classes de CAP, BEP ou Terminale avec le diplôme correspondant (CAP, BEP, baccalauréat) ; les « qualifiés » représentent les jeunes sortis de l'année terminale de ces mêmes classes sans diplôme, les « non qualifiés », les jeunes sortis auparavant.

qui ont eu une activité professionnelle diversifiée sont plus fréquemment embauchés en contrat à durée déterminée ou sur des missions d'intérim.

Seule une courte majorité des emplois occupés est à temps complet (59,1 %), et 7,3 % des jeunes travaillent moins de vingt heures par semaine. Le temps partiel concerne essentiellement les jeunes filles (sept contrats à temps partiel sur dix).

Il s'agit de postes d'employée pour les femmes et d'ouvrier pour les hommes (six fois sur dix), non qualifiés en majorité.

Les domaines professionnels occupés renvoient au découpage sexué traditionnel :

- pour les femmes : les services aux personnes et notamment la coiffure et l'esthétique (16,7 %), le commerce et la vente (15,1 %), l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme (10,5 %) ou encore la santé (9,9 %) ;
- pour les hommes : les métiers du transport, de la manutention et du magasinage (16,7 %), du génie civil du bâtiment (12,8 %), de l'agriculture (10,4 %), ainsi que de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique (7,4 %).

Si le passage par le programme TRACE n'arrive pas à inverser les logiques traditionnelles de fonctionnement du marché du travail, le dispositif joue par contre un rôle contre-sélectif pour ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle. Ainsi, les jeunes diplômés bénéficient moins souvent d'actions de formation : 54,1 % d'entre eux, contre 48,2 % en moyenne, n'ont suivi aucune formation durant les deux ans et demi suivant l'entrée en TRACE. Les jeunes sans aucun diplôme ou sans expérience sont donc les principaux bénéficiaires de formations.

Celle-ci vise dans un cas sur deux l'apprentissage d'un métier. Elle est alors plutôt suivie par des jeunes ayant déjà une certaine expérience professionnelle. Les formations permettant de s'adapter à un emploi sont plutôt choisies par les jeunes qualifiés, diplômés ou non, et les formations de remise à niveau plutôt par les non qualifiés.

(2) - Même si la durée maximale du programme prévue dans les textes est de 18 mois, l'enquête montre qu'un nombre non négligeable de jeunes déclare avoir été accompagné plus longtemps.

Un jeune sur dix n'a occupé aucun emploi ni suivi aucune formation

Un jeune sur dix n'a eu, durant les deux ans et demi qui suivent son entrée en TRACE, aucune expérience professionnelle, ni accédé à aucune formation. Dans plus de huit cas sur dix, cela n'est pas dû à un refus de sa part mais plutôt à une absence d'offre. N'avoir aucun diplôme, et de manière plus nette aucune qualification, est un handicap majeur. Un jeune non qualifié sur huit, contre un jeune diplômé sur vingt, n'accède à aucun emploi ni aucune formation suite à l'entrée en TRACE.

Ces jeunes semblent être restés moins longtemps en TRACE (encadré 2). Il n'est cependant pas possible de dire si c'est leur plus faible durée de présence en TRACE qui explique un moindre accès aux offres d'emploi et de formation, ou l'inverse.

Après TRACE, un emploi non qualifié mais un emploi quand même

Près de la moitié des jeunes entrés dans le programme TRACE à la fin 1999 est en emploi au printemps 2002 (tableau 2), soit largement après la fin théorique du dispositif (2). Les femmes y accèdent moins souvent et sont quatre fois plus nombreuses que les hommes à se retirer du marché du travail.

Le parcours durant les deux ans et demi suivant l'entrée en TRACE joue sur la situation professionnelle à la date de l'enquête. Les jeunes n'ayant occupé aucun emploi durant cette

période sont surtout au chômage (49,3 %) ou en inactivité (17,9 %). L'accès à l'emploi au cours de la période suivant l'entrée dans le programme TRACE est donc positif, même si la récurrence d'emplois joue de façon négative par rapport à l'accès à un emploi unique.

Lorsque les jeunes, hommes ou femmes, occupent un emploi au printemps 2002, il s'agit plus d'une fois sur trois d'un CDI. Les contrats à durée déterminée sont, par contre, plus souvent le fait des femmes, et les missions d'intérim celui des hommes.

Si deux tiers des emplois sont à temps complet, une femme sur deux travaille à temps partiel (contre moins d'un homme sur quatre) et une sur dix moins de vingt heures par semaine.

Encadré 1

LE PROGRAMME TRACE BÉNÉFICIE ESSENTIELLEMENT À DES JEUNES ISSUS DE MILIEUX DÉFAVORISÉS

Instauré dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions de 1998, le programme TRACE vise à accompagner durant une période maximale de 18 mois des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Durant cette période, les jeunes bénéficiaires sont prioritaires pour certaines actions de formation et dispositifs d'emplois aidés, comme par exemple les Contrats Emploi-Solidarité.

Les jeunes entrant dans le dispositif sont de très faible niveau de formation. Seuls 15 % ont obtenu un diplôme à l'issue de leur classe terminale de CAP ou de BEP, un quart ne l'a pas obtenu. Six sur dix ne disposent d'aucun diplôme, ni d'aucune qualification.

Ces jeunes proviennent essentiellement de familles défavorisées : à peine plus d'un père sur deux travaille, trois fois sur quatre en tant qu'ouvrier. Dans ces conditions, le jeune arrête souvent ses études pour subvenir à ses besoins et éventuellement, en partie, à ceux de sa famille (40 %). S'ils sont eux-mêmes majoritairement nés en France (84 %), un sur deux a des parents immigrés.

Tableau 1
Davantage de contrats courts dans les trajectoires professionnelles instables

En pourcentage

| Nature du contrat | Emploi occupé après l'entrée en TRACE | |
|---|---------------------------------------|-----------------------|
| | Un seul emploi | Plusieurs emplois (1) |
| CDI..... | 26,0 | 15,8 |
| CDD..... | 19,9 | 32,9 |
| Intérim..... | 7,6 | 18,5 |
| Contrats saisonniers et vacances..... | 4,6 | 5,2 |
| Contrat d'apprentissage..... | 3,6 | 1,4 |
| Contrat de qualification..... | 4,2 | 2,8 |
| Contrat Emploi-Solidarité (CES)..... | 22,8 | 13,0 |
| Contrat Emploi Consolidé (CEC)..... | 2,6 | 1,8 |
| Nouveaux Services-Emplois Jeunes (NS-EJ)..... | 3,0 | 1,9 |
| Autres contrats aidés (CIE, CO, CA, CEV)..... | 2,8 | 2,2 |
| Autres contrats (stagiaire, aide familiale, ...)..... | 2,9 | 4,5 |
| Total..... | 100,0 | 100,0 |

(1) - L'emploi décrit dans ce cas est celui que le jeune considère comme étant le plus intéressant ou le plus important pour la suite de son parcours professionnel

Source : Panel des bénéficiaires du dispositif TRACE - DARES.

Les entreprises privées sont le principal employeur des anciens bénéficiaires du programme TRACE (tableau 3). Par rapport aux précédents emplois occupés, leur part dans les employeurs augmente un peu au détriment du secteur public, du milieu associatif et des agences d'intérim. Les jeunes ayant déjà travaillé occupent plus fréquemment à la date de l'enquête des emplois dans des entreprises privées, alors que ceux qui rencontrent de plus grandes difficultés d'insertion professionnelle sont plus souvent embauchés au sein du secteur public (établissements ou collectivités territoriales) ou auprès d'associations.

Parmi les jeunes entrés en TRACE fin 1999, 7,6 % suivent une formation à la mi-2002. Il s'agit plus souvent qu'après l'entrée en TRACE de formations qualifiantes visant à apprendre un métier (66 %), ce qui dénote une amélioration qualitative des formations suivies. L'acquisition d'un diplôme est prévue dans plus de six cas sur dix, alors que ce n'était le cas que d'une sur quatre précédemment.

Hommes et femmes ne sont pas inactifs dans les mêmes proportions, et surtout pas pour les mêmes raisons. Deux femmes sur trois se retirent du marché du travail pour élever leur enfant alors que les hommes invoquent tous d'autres raisons (problèmes de santé, par exemple).

Quatre jeunes sur dix sont à la recherche d'un emploi. Parmi eux, près de 90 % sont inscrits à l'ANPE et 60 % perçoivent une indemnisation du régime d'assurance chômage.

Un jeune sur deux est satisfait de sa situation professionnelle actuelle

La situation professionnelle à la date de l'enquête détermine naturellement le niveau de satisfaction : en moyenne, un jeune sur deux est satisfait de la situation qu'il occupe deux ans et demi après son entrée dans le programme TRACE. Mais les jeunes les plus satisfaits sont surtout en emploi (76 %) ou en formation (63 %) ; ceux qui le sont moins sont d'abord inactifs (38 %) ou en recherche d'emploi (18 %).

Quand au revenu perçu, la satisfaction dépend, elle aussi largement, de l'activité professionnelle : près de six jeunes sur dix en emploi sont satisfaits de leur revenu, contre moins

de deux jeunes sur cinq en formation et un sur cinq en recherche d'emploi.

Le niveau de formation atteint apparaît le plus satisfaisant aux jeunes pour lesquels une formation est en cours (77 %) ou pour ceux qui sont en emploi (63 %), alors que seuls deux jeunes en recherche d'emploi sur cinq partagent ce sentiment.

La moitié des jeunes déclare avoir été fortement aidée dans ses démarches

Bien que l'accès à l'emploi soit la raison principale pour laquelle les jeunes intègrent le dispositif TRACE, trois sur dix avançaient également d'autres demandes : une formation (neuf jeunes sur dix), une aide financière (deux sur cinq), un logement ou l'ouverture de droits à la Sécurité Sociale (un sur cinq). Les conseillers n'ont donc pas été seulement mobili-

sés sur les aspects professionnels de l'insertion. Plus d'un jeune sur dix évoqué un problème de logement, pour lequel il a demandé l'aide de son référent, et 5 % l'ont sollicité pour un problème de santé.

Alors que huit jeunes sur dix habitaient chez leurs parents à l'entrée en TRACE, ils ne sont plus que six sur dix à être dans ce cas deux ans et demi plus tard. Les jeunes inactifs, qui sont majoritairement des femmes retirées du marché du travail pour élever leur enfant, vivent plus souvent dans un logement indépendant (65 %). En matière d'accès au logement, l'emploi est un avantage (en particulier par rapport au fait de suivre une formation), mais il n'implique pas toujours pour autant une décohabitation : 58 % des jeunes exerçant un emploi et 76 % des jeunes suivant une formation habitent toujours chez leurs parents deux ans et demi après l'entrée en TRACE.

Encadré 2

DES DIFFICULTÉS À CONNAÎTRE AVEC PRÉCISION LA DATE DE SORTIE DU PROGRAMME

Le programme TRACE fonctionne différemment des autres dispositifs de politique d'emploi. En tant que dispositif d'accompagnement donnant lieu à des échanges permanents avec des situations d'emploi ou de formation, il permet difficilement d'identifier avec précision les dates de sortie effective du programme. Cette difficulté est accentuée par la possibilité de bénéficier d'un accompagnement par le même conseiller, après la période de prise en charge au titre du programme TRACE.

La signature du document contractuel entre le jeune et son référent à l'entrée dans le dispositif (encadré 1) permet par contre de connaître avec précision la date d'entrée.

Les différents motifs de sortie sont : l'abandon, l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois), les autres sorties vers l'emploi non durable au bout de 18 mois, la formation, les autres sorties. Tout jeune en emploi durable depuis deux mois doit sortir du dispositif et tout jeune ne donnant pas de nouvelles après relance doit être considéré comme ayant abandonné.

Dans les faits, l'impossibilité de bénéficier plus d'une fois d'un parcours TRACE incite les conseillers à conserver les jeunes dans un parcours TRACE jusqu'à la fin de la durée maximale. Pour cette raison, les durées annoncées par les conseillers sont sensiblement supérieures à celles indiquées par les jeunes.

Un jeune sur sept n'est pas en mesure de donner une date de fin à son accompagnement. Parmi les autres, plus de la moitié déclare être restée dans le programme moins d'un an, et seulement un sur sept pendant la durée maximale (18 mois), alors que les conseillers affirment qu'une sortie sur trois a lieu à cette échéance. Les jeunes déclarent des fins d'accompagnement plus étalées dans le temps par rapport aux conseillers, qu'elles aient lieu au cours ou au delà de la période maximale.

En raison des parcours professionnels très instables de ces jeunes faiblement diplômés, il n'a pas été possible de leur demander de décrire toutes leurs situations professionnelles depuis l'entrée en TRACE, ni toutes celles qu'ils ont connues durant la période d'accompagnement, un nombre non négligeable d'entre eux ne parvenant pas à délimiter cette dernière. Il a donc été décidé de leur faire décrire un emploi et une formation occupés durant la période comprise entre leur entrée en TRACE et la date de l'enquête, en choisissant le plus important s'ils en avaient occupé plusieurs.

Tableau 2
Avoir occupé un emploi après l'entrée en TRACE joue fortement sur la situation professionnelle deux ans plus tard

En pourcentage

| Situation professionnelle deux ans et demi après l'entrée en TRACE (printemps 2002) | Jeunes ayant occupé depuis l'entrée en TRACE... | | | Total |
|---|---|----------------|-------------------|--------------|
| | Aucun emploi | Un seul emploi | Plusieurs emplois | |
| Emploi | 17,8 | 57,8 | 51,0 | 47,5 |
| Formation | 15,0 | 5,8 | 6,0 | 7,6 |
| Recherche d'emploi | 49,3 | 31,6 | 38,8 | 38,0 |
| Inactivité | 17,9 | 4,8 | 4,2 | 6,9 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : Panel des bénéficiaires du dispositif TRACE - DARES.

Trois jeunes sur quatre se déclarent satisfaits de leurs conditions de logement et près de neuf sur dix de leur état de santé, les jeunes inactifs ou actifs inoccupés étant toujours moins satisfaits que les autres.

Un sur quatre a perçu une aide financière dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Cette aide ponctuelle d'urgence a pu être sollicitée plusieurs fois : un cinquième l'a perçue plus de deux fois. Les montants des aides octroyées sont très divers (entre 15 et 1 000 euros) et la moitié des jeunes n'a pas touché plus de 230 euros.

Trois jeunes sur quatre jugent que leur conseiller a été utile, voire indispensable

Un jeune sur deux estime que son passage en TRACE a eu un impact bénéfique sur sa situation professionnelle, 18 % jugeant même cet effet très bénéfique. Ceux qui sont en emploi ou en formation ont plus souvent une opinion positive que les autres : 57 % des jeunes en emploi, contre 44 % de ceux en recherche d'emploi pensent que leur passage en TRACE a eu un effet au moins assez positif sur leur situation professionnelle.

Les trois quarts des jeunes jugent leur conseiller utile, voire indispensable. Un jeune sur deux aurait néanmoins souhaité avoir plus de contacts avec lui.

Près d'un tiers est toujours en relation deux ans après leur entrée en TRACE avec une mission locale ou une PAIO. Les jeunes suivant une formation sont les plus nombreux dans ce cas (57 %), tout comme ceux en recherche d'emploi (42 %). Mais un jeune en emploi sur quatre se rend lui aussi toujours dans le réseau deux ans et demi après son entrée en TRACE, ce qui laisse penser que l'insertion sociale et/ou professionnelle n'est pas complètement aboutie.

Un sur sept continue même à avoir un lien avec celui ou celle qui fut son référent durant cette période d'accompagnement. Cela concerne y compris des jeunes ayant un emploi, vraisemblablement en raison du caractère précaire de leur insertion.

Stéphanie MAS
(DARES).

Tableau 3
Augmentation de la part des entreprises du secteur privé dans l'emploi des jeunes

En pourcentage

| Employeur | Emploi ou principal emploi occupé après l'entrée en TRACE | Emploi occupé en mi-2002 |
|---|---|--------------------------|
| Entreprise privée | 47,9 | 51,9 |
| Entreprise/Établissement public | 27,5 | 25,3 |
| Association | 5,2 | 4,3 |
| Agence d'intérim | 8,8 | 7,1 |
| Collectivité territoriale, mairie | 7,1 | 7,4 |
| Autres employeurs | 3,5 | 4,0 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Source : Panel des bénéficiaires du dispositif TRACE - DARES.

Encadré 3

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

L'enquête menée auprès des anciens bénéficiaires du programme TRACE s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'enquêtes par panel menées auprès des populations de bénéficiaires de huit mesures de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle : le Contrat Initiative Emploi (CIE), le Contrat Emploi-Solidarité (CES), le Contrat Emploi Consolidé (CEC), le Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE), le Contrat de Qualification (CQ), le Contrat d'Apprentissage, le programme Nouveaux Services - Emplois Jeunes (NS-EJ) et le programme TRajet d'ACCès à l'Emploi (TRACE).

La population de bénéficiaires de TRACE interrogés est composée de personnes entrées dans le programme de septembre à décembre 1999.

Le plan de sondage est stratifié selon le sexe, l'âge, le niveau de formation à l'entrée en programme. Il est équilibré selon le type d'opérateur réalisant le suivi effectif du jeune (mission locale ou PAIO, Agence locale pour l'emploi ou opérateur externe).

Le tirage de l'échantillon a été effectué à l'aide de la macro CUBE. Le redressement de la non réponse totale a été opéré à l'aide d'un calage sur marges (macro CALMAR, méthode du Raking Ratio).

La première vague d'enquêtes, source de cette étude, a été réalisée entre mars et juillet 2002. 1 432 entretiens d'anciens bénéficiaires du programme TRACE ont été ainsi collectés. L'interrogation portait sur la situation professionnelle au moment de l'entrée en dispositif, au moment de l'enquête et durant la période intermédiaire, ainsi que sur des aspects spécifiques liés au programme lui-même.

Le recueil de l'information, réalisé par l'Institut Louis Harris, s'est effectué par voie téléphonique, puis en face-à-face pour ceux qui n'avaient pas répondu au téléphone, enfin par questionnaire postal en dernier recours. La seconde vague d'enquêtes, recourant aux mêmes supports de recueil de l'information et intégrant des questionnements complémentaires, s'est déroulée entre mars et juillet 2003.

Pour en savoir plus :

Berger E., Defosseux M., De Palmas J.-P., Even K., Mas S., Sanchez R., Zamora P. (2002), « Les bénéficiaires des politiques de l'emploi : des parcours sensibles aux mouvements conjoncturels de l'économie », *Premières Synthèses*, n° 52.3, DARES.

Bonaïti C., Mas S. (2003), « L'activité des missions locales et PAIO en 2001 : des entretiens plus fréquents pour les jeunes de bas niveau », *Premières Synthèses*, n° 31.1, DARES.

Cancé R., Fréchou H. (2003), « Les contrats courts : source d'instabilités mais aussi tremplin vers l'emploi permanent », *Premières Synthèses*, n° 14.1, DARES.

Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes (2002), « TRACE, regards sur les pratiques ».

Even K. (2002), « Un outil rénové pour évaluer la politique de l'emploi et de la formation professionnelle : le panel des bénéficiaires », *Premières Informations*, n° 33.1, DARES.

Mas S. (2002), « Un jeune sur deux en emploi à la sortie du dispositif TRACE », *Premières Synthèses*, n° 34.1, DARES.

Mas S. (2002), « L'activité du réseau des missions locales et PAIO en 2000 : quatre jeunes sur cinq reviennent dans l'année de leur premier contact », *Premières Synthèses*, n° 50.1, DARES.

Minni C., Poulet-Coulbando P. (2003), « Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002 », *Premières Synthèses*, n° 07.1, DARES.

Zanda J.-L. (2003), « Le chômage des jeunes, portrait statistique », *Les essentiels*, ANPE.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.
Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.